

NOTRE ÉCOLE

ÉCOLE CITOYENNE

Tout ce qu'il faut savoir pour se simplifier l'année !

Document à garder précieusement !

Chers parents, cher.e.s responsables ,

C'est la rentrée ! Un grand moment pour tous qu'il est nécessaire et agréable de préparer...

Ce document a pour objectif de vous simplifier la vie en regroupant un maximum d'informations pratiques sur le quotidien de votre enfant dans notre école. Il est indispensable de le conserver en lieu sûr pour toute l'année.

(Certaines informations pourraient cependant être quelque peu modifiées à la rentrée.)

Notre Ecole a le souci d'être une école à dimension familiale et humaine.

A ce titre, comme dans une famille ou dans n'importe quelle collectivité, il y a des balises qui permettent que chacun se sente en confiance et heureux.

Par toutes les informations contenues dans ce livret, j'ai à cœur de favoriser ce climat serein afin que vos enfants puissent s'épanouir et aborder les apprentissages avec envie et plaisir.

Pour cette raison, je vous invite à collaborer avec l'équipe pédagogique et éducative et à être des acteurs de la vie scolaire de votre enfant.

Un travail d'équipe...

Perrine Molter

La direction

**Toute l'équipe éducative vous souhaite une
excellente année !**

1. La philosophie :

Notre école est officiellement reconnue comme étant une Ecole Citoyenne, reconnue par le MIEC Ce dispositif est mis en place dans quelques rares écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Qu'est-ce qu'une Ecole Citoyenne ?

Une Ecole Citoyenne est une école qui, dans son quotidien, utilise des outils spécifiques et des techniques précises pour amener les enfants à devenir Citoyens. Leur implication dans la « gestion » de l'école de manière démocratique est la priorité.

➔ En maternelle

Chez les plus jeunes, le travail est essentiellement axé sur les émotions. Au fil des années, le travail va s'affiner. On passera du « j'aime/je n'aime pas » au « je doute, je me sens frustré, je suis ému, »

En parallèle les notions de bases autour des permissions et des interdictions sont travaillées avec les enfants.

➔ En primaire

Un dispositif spécifique est mis en place dans les classes : les ceintures de compétences, le conseil citoyen, la charte, le mini-forum, le grand forum, Autant d'éléments que vous découvrirez au fur et à mesure des mois à venir et qui sont expliquées dans notre fascicule « L'École Citoyenne expliquée aux parents »

C'est une réelle identité d'école qui permet de contribuer au bien-être de vos enfants, à leur implication dans le « bien vivre ensemble » de leur école, ainsi qu'à avoir une nouvelle approche de la gestion des conflits.

Tous ce que leur permet d'acquérir des savoirs et des compétences dans un climat serein et participatif sans tenir compte de leurs compétences cognitives.

Afin que tous.tes puissent avoir une place dans l'école, il n'y a pas de fête des pères et des mères.

Chaque famille est singulière.

2. La collation saine :

Pour tous les enfants de l'école il est demandé d'avoir une collation saine.

Il est important comme demandé par la médecine publique de faire attention de manger moins de chocolats, de biscuits et de boissons sucrées.

Aussi, dans une volonté pédagogique de former des citoyens responsables, il est de notre devoir en tant qu'enseignant de soutenir ce mouvement.

Il est donc conseillé aux enfants d'avoir une gourde d'eau plutôt que des bouteilles jetables.

La collation doit être saine : fruits, légumes, produits laitiers.

Accueil et suivi des élèves

1/ L'accueil des plus petits (classe d'accueil)

Afin de leur permettre un démarrage serein, plusieurs choix ont été faits par l'école :

- Les entrées sont autorisées au plus tard le premier jour du retour du congé du printemps. Les enfants qui devraient rentrer plus tard, rejoindront directement la 1^{ère} maternelle dès la rentrée des classes à la fin aout.
En effet, il n'est pas pertinent de démarrer une année scolaire au moment où la fin se fait doucement sentir. Fêtes, évaluations, bulletins, autant d'éléments qui ont peu de sens pour une rentrée des classes.
- Pour entrer à l'école, l'enfant doit être propre. Un accident peut arriver mais cela doit rester occasionnel.

2/ Conseils de classe

Deux à trois fois par an selon le niveau d'étude, se déroulent les conseils de classe.

Ce sont des moments privilégiés où le/la titulaire, la direction et le P.M.S passent en revue tous les enfants. L'aspect pédagogique, relationnel et l'attitude face au travail sont analysés. C'est sur cette base et en concertation avec les familles que certaines décisions sont prises.

3/ Les réunions collégiales

Ces réunions ne concernent pas tous les enfants. Nous les mettons en place pour les enfants qui éprouvent des difficultés importantes ou pour lesquels un suivi spécifique est mis en place ou en voie de l'être.

Elles rassemblent différents intervenants en lien avec l'enfant concerné : direction, titulaire, P.M.S, thérapeute éventuel, personnel extrascolaire, maîtres spéciaux, ...

Horaire

Chaque enfant arrivera avec son matériel.

Les dîners chauds ainsi que l'étude commenceront dans les 10 premiers jours de la rentrée des classes

Horaire :

	Matin	Après-midi
En maternelle	8h25 – 12h10 (accueil jusqu'à 9h00 - max)	13h20 – 15h20 Vendredi 13h20–13h50*
En primaire	8h25 – 12h10	13h20 – 15h20 Vendredi 13h20-13h50*

N'attendez pas la dernière minute pour déposer votre enfant. Un petit moment lui est nécessaire afin de passer sereinement de la vie de la maison au rythme de la classe.

Par respect pour vos enfants ainsi que pour le reste de la classe, soyez exigeants en famille, le retard n'est pas acceptable.

En maternelle, les parents qui déposent leur enfant à **8h45 au plus tard** le feront discrètement et quitteront la classe sans tarder afin que les activités puissent commencer.

* Afin de permettre la concertation entre les enseignants, les cours se terminent à 13h50. Des activités parascolaires sont organisées en collaboration avec différentes ASBL. Plus d'infos à ce sujet à la rentrée et celles-ci ne pourront se vivre que s'il y a un nombre d'enfant minimum.

Il est demandé que des dates des congés soient respectées. Les absences avant ou après les vacances perturbent toujours la vie de la classe. Ces absences ne sont pas autorisées en primaire.

Les enseignants ne prévoiront pas de travail pour les enfants en cas de départ anticipé. De même qu'ils ne prendront pas le temps de rattraper les retards causés par des vacances prolongées.

Seules les raisons jugées exceptionnelles par la direction seront acceptées.

Absence

Les enfants âgés de 5 ans et plus sont en obligation scolaire, même s'ils sont encore en maternelle.

Toute absence doit être signalée et justifiée.

ATTENTION la 3^e maternelle est obligatoire. Toute absence doit être justifiée, au-delà de 9 demi-jours injustifiés, l'enfant sera déclaré à l'obligation scolaire.

Des exemplaires « justificatif d'absence » vous seront distribués en début d'année. Nous ne pouvons pas tenir compte d'une justification orale.

Dès le 3^{ème} jour d'absence à l'école un certificat médical est nécessaire comme justificatif.

Neuf demi-jours d'absences injustifiées impliquent une déclaration au service de la fréquentation scolaire de la CFWB.

Hormis le cadre légal, le bien-être à l'école et la réussite de votre enfant passent par une présence régulière.

Contacts familles - école

1/ Réunion de rentrée

La réunion de parents de début d'année est collective. Ce moment est TRES IMPORTANT, il vous informe sur l'organisation quotidienne de la classe de votre enfant.

Elle permet à chacun de poser les questions qui nécessitent une clarification.

La date vous sera communiquée à la rentrée.

2/ Bulletins et rencontres avec l'enseignant

En maternelle :

Il y a deux bulletins accompagnés d'une rencontre sur l'année.

En primaire : Il y a quatre bulletins sur l'année.

Les enseignants vous proposeront une rencontre en novembre et en juin. C'est l'occasion de faire le point sur les différentes compétences tant relationnelles qu'au niveau des apprentissages.

Pour les enfants de 6^{ème} primaire, la 2^{ème} rencontre a lieu en avril. Pas de rencontre en juin.

➔ Les dates vous seront communiquées en temps utile.

3/ Contacts personnels

Dans le cas où votre enfant est confronté à une difficulté particulière, n'hésitez pas à fixer un rendez-vous avec l'enseignant via le journal de classe ou en-dehors des heures de cours. Vous éviterez ainsi de le déranger à tout autre moment où il doit s'occuper des enfants.

Pour les urgences ou les situations compliquées, la direction est là pour vous aider.

Dans le fonctionnement de l'école, les enseignants ont pour habitude de vous solliciter afin d'organiser une rencontre lorsqu'ils jugent que c'est nécessaire afin de vous faire état de la situation scolaire de votre enfant.

4/ Utilisation des mails

Le mail est un moyen de communication essentiel et pratique qui permet à chacun de traiter l'information au moment qui lui convient le mieux. **Aussi en cas de changement il est important de nous en faire part.**

Il doit rester un canal privilégié pour une question pratique ou une information à nous communiquer. Les mails pour prévenir d'une absence ne seront peut-être pas lus à temps. Privilégiez le téléphone dans ce cas.

5/ Documents - courriers

La communication est essentielle entre l'école et les familles. Elle passe principalement par des documents écrits qui vous sont distribués. Pour cette raison, nous avons décidé de donner des repères clairs à chacun :

Chaque vendredi vous trouverez dans le cartable de votre enfant **la farde de communication** (farde verte en primaire, transparente en maternelle). Elle contient les documents à consulter, compléter et/ou à remettre au titulaire.

Il est indispensable que vous respectiez les échéances fixées sur les documents à remettre. En effet, les dates proposées sont importantes pour notre organisation pratique et ont souvent un impact sur l'ensemble des enfants.

En prenant le temps de vous y intéresser vous marquez de l'intérêt pour le travail de votre enfant ainsi que pour la vie de l'école...

Dans certaines circonstances, des courriers exceptionnels pourraient être remis à un autre moment que le vendredi. Dans ce cas, les enseignants vous en avertiront.

En plus de ces documents, nous vous encourageons à être attentifs aux divers affichages ainsi qu'à notre site internet : www.notreecole.be

6/ Mise à jour de vos données personnelles

Il est absolument indispensable que vous soyez proactifs vis-à-vis de l'école si des données personnelles venaient à changer.

Numéro de téléphone, adresse, situation familiale ou autres sont des éléments dont nous avons parfois besoin en urgence.

Il arrive trop souvent que nous soyons confrontés à des numéros inactifs ou erronés.

Nous vous invitons donc à nous signaler chaque changement immédiatement.

7/ Contacts avec le secrétariat et la direction

Monique Vandervinne est la secrétaire.

Pour ce qui est des frais scolaires, les photos de classe, les repas c'est à elle qu'il faut s'adresser.

	Notre Ecole 02/374.49.09
Monique moniqueseCRETARIATnotredw@gmail.com	Uniquement le matin
Direction direction@notreecole.be	

Association de parents (A.P)

Les associations de parents sont des partenaires à part entière dans la vie scolaire.

Qu'est-ce qu'une association de parents ?

Un ensemble de parents d'une même école qui collaborent avec les autres membres de la communauté éducative. Elle est l'interlocuteur privilégié des directions des établissements scolaires. Par définition, tout parent de l'école en fait partie, c'est « l'assemblée générale ».

Chaque parent a le droit de s'y investir ou non. Ceux qui s'y investissent composent le « Comité ».

Le comité est coordonné par un ou une Président(e).

Si vous souhaitez rejoindre la joyeuse équipe, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la direction

Conseil d'école

Le Conseil d'école se compose :

- des représentants de l'A.P
- des représentants des enseignants
- de la direction
- du PO

Il se réunit une à deux fois sur l'année en fonction des besoins et permet à chacun de connaître l'actualité de l'école par les différents regards.

PSE

L'inspection médicale scolaire est gratuite et obligatoire (Loi du 21 mars 1964).

Chaque année, certaines classes se rendent à la visite médicale scolaire au centre P.S.E. rattaché à l'école. Les parents seront avertis du jour de la visite. Le P.S.E. avertit le cas échéant les parents, des démarches médicales à entreprendre et qu'ils sont tenus de respecter.

Les enfants concernés s'y rendent :

- En 1^{ère} maternelle : examen partiel : vue, ouïe, développement poids taille.
- En 3^{ème} maternelle : examen clinique complet avec évaluation de la maturité neuro-motrice.
- En 2^{ème} et 6^{ème} primaire : examen clinique complet
- En 4^{ème} primaire : examen de la vue.

- En 6^{ème} primaire : une possibilité de vaccination en 6^{ème} contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'hépatite B vous est offerte.

De même, l'infirmière responsable de notre école, passe régulièrement à l'école, vérifie le suivi des problèmes constatés, et avertit les parents, en concertation avec la direction, des mesures à prendre en cas de maladie transmissible.

Le centre de Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E) avec lequel nous collaborons se situe au 2 avenue J.et P. Carsoel à 1180 Bruxelles. Tél : 02/374.75.05

Classes de dépaysement

Durant sa scolarité, dès la 1^{ère} primaire, les enfants partent en classes vertes, sportives ou en classes de mer une année sur deux.

Ce type d'activité est en lien direct avec notre projet éducatif.

Il est intégré dans le parcours scolaire de votre enfant et donc par définition obligatoire.

Nous vous signalons que de nombreuses mutuelles proposent une intervention financière. A votre demande, nous pouvons remettre une attestation, après le séjour, pour autant que le paiement ait été effectué En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter la direction.

Centre P.M.S

Nous sommes affiliés au centre Psycho-Médico-Social libre d'Uccle, situé au 2 avenue J. et P. Carsoel, 1180 Bruxelles.

Tél : 02/374.72.79

L'équipe du Centre PMS est à la disposition des élèves, des parents et des enseignants pour toute question relative :

- au développement personnel et social des enfants ;
- à leur adaptation scolaire et aux questions d'apprentissages ;
- à une réflexion à propos de questions éducatives tant à la maison qu'au sein de l'école.

Les interventions de l'équipe PMS sont gratuites et sont soumises au secret professionnel.

Le P.M.S est un véritable partenaire dans l'accompagnement de la scolarité de votre enfant. N'hésitez pas à faire appel à leurs services. L'équipe est présente une demi-journée par semaine dans chaque implantation.

Des actions spécifiques avec le P.M.S

En 3^{ème} maternelle : Sur les conseils de la titulaire et avec l'accord des parents, un test des prérequis pourra être proposé aux enfants pour lesquels certaines inquiétudes ont été observées tout au long de l'année.

Assurance

L'école souscrit pour tous les élèves une assurance liée aux accidents scolaires auprès de la compagnie « Centre Interdiocésain d'Assurances » - Rue Guimard, 1 – 1040 Bruxelles.

L'assurance scolaire couvre les dommages corporels qui résultent d'un accident survenu à l'enfant :

- ➔ dans l'enceinte de l'école ou sur le chemin de l'école, pour autant que l'enfant ait pris le trajet le plus direct.
- ➔ lors d'une activité, excursion, voyage organisés par l'école.

L'assurance NE COUVRE PAS les dommages corporels dans le cas où un enfant :

- ➔ aurait quitté l'école en-dehors des heures autorisées ;
- ➔ participerait à une activité, une excursion, un voyage non organisés par l'école. Ainsi, ne sont pas couverts les dommages qui surviendraient lors d'une sortie organisée par un groupe d'élève.

En cas d'accident conséquent, l'école appellera les parents pour les en informer. Si une ambulance est nécessaire, l'enfant est conduit à l'hôpital le plus proche selon les recommandations des secouristes.

Procédure en cas d'accident

1/ L'école déclare l'accident à la compagnie d'assurance.

2/ Votre médecin complète le certificat fourni par l'école. Une fois complété, soit vous le remettez directement à notre secrétariat, soit vous l'envoyez à l'adresse précédemment citée.

3/ Les parents ou responsables de l'enfant paient tous les frais. La mutuelle remboursera selon le tarif de la mutuelle et l'assurance scolaire verse aux parents l'équivalent du remboursement mutuel pour autant qu'il y ait un relevé des débours.

L'assurance ne couvre pas les frais de lunettes, vêtements ou pertes d'objets.

Dans l'intérêt de tous, n'apportez pas d'objets de valeur à l'école.

L'accident doit être déclaré le plus rapidement possible. L'assurance n'interviendra pas si le délai est jugé trop long entre l'accident et la déclaration.

Accueil extrascolaire

1/ La garderie

Le matin : Dès 7h30 jusqu'à 8h30

L'après-midi : Dès 15h30 jusqu'à 17h30

Vous êtes tenus de venir chercher vos enfants à 17h30 au plus tard

Après 17h30, le quart d'heure entamé reviendra à 12 euros et vous sera facturé avec le reste des frais scolaires.

Si l'enfant part avec une autre personne que les parents ou le responsable habituel, il faudra en avvertir l'école à l'avance par téléphone, en direct ou par une autorisation écrite.

2/ L'autorisation de sortie

L'autorisation de sortie seul, pour les enfants dès la 3^e primaire, se trouve collée dans le journal de classe de votre enfant. Ce document doit impérativement être signé par l'autorité parentale afin d'être valable.

3/ L'étude surveillée

L'étude est un moment idéal pour avancer dans le travail qui doit être réalisé à domicile.

Un enseignant encadre le groupe de 15h30 à 16h30 à Notre Ecole

Celle-ci a lieu les lundis, mardis et jeudis.

Le rôle de l'enseignant est de pouvoir répondre aux questions des enfants ainsi que d'assurer un climat favorable au travail.

Les absences doivent être annoncées dans le journal de classe.

Trois absences injustifiées ou une attitude inadaptée ne permettront plus à l'enfant d'assister à l'étude.

Frais

1/ Facturation

La facturation est mensuelle sur base soit d'un abonnement (repas) soit du nombre de présences (étude, garderie du soir, garderie du mercredi et du vendredi).

Pour toute demande de changement, en cas d'erreur ou en cas de retard de paiement il est indispensable de se coordonner avec la direction ou avec le secrétariat (Monique) .

En cas de maladie de plus d'un jour ou en cas d'absence annoncée de plus d'un jour, nous vous encourageons à nous le signaler afin que les frais de repas chaud puissent être déduits. Le 1^{er} jour d'absence ne pourra pas être décompté.

Si vous ne signalez pas l'absence, les frais seront facturés.

Les repas chauds se terminent la dernière semaine d'école.

2/ Tarifs des différents services (tenant compte de la Circulaire du 29/08/2013 concernant la gratuité de l'école)

Voir document estimation des frais

Pour les activités – sorties scolaires :

Un décompte des dépenses sera remis en cours d'année.